



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 31 mai 2017 à 9 h 30 à laquelle sont présents, monsieur le conseiller Gilles Carpentier, vice-président, madame la conseillère Myriam Nadeau et monsieur le conseiller Martin Lajeunesse formant quorum du comité.

Monsieur le conseiller Gilles Carpentier, vice-président du comité exécutif, préside la séance.

Sont absents, monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin et monsieur le conseiller Maxime Tremblay.

Sont également présents, messieurs André Turgeon, directeur général adjoint, Melvin Jomphe, directeur de cabinet et M^c Camille Doucet-Côté, assistante-greffière.

CE-2017-477

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRES DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUES LES 10 ET 17 MAI 2017 AINSI QUE DE LA SÉANCE SPÉCIALE TENUE LE 16 MAI 2017

CONSIDÉRANT QU'une copie des séances ordinaires du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenues les 10 et 17 mai 2017 ainsi que de la séance spéciale tenue le 16 mai 2017 a été remise aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte les procès-verbaux, comme soumis.

Adoptée

CE-2017-478

SOUSSION 2016 SP 103 - AMÉNAGEMENT DU PARC DE LA FABRIQUE - SECTEUR D'AYLMER - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Les entreprises Benoit Gratton inc., 40, rue McFaul, Gatineau, Québec, J8L 3M3, pour les travaux d'aménagement du parc de la Fabrique situé dans le district électoral de Lucerne, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission, pour un total de 164 397,85 \$ incluant les taxes, en conformité avec les documents d'appel d'offres et à leur soumission déposée le 25 avril 2017, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-17011-001-09028	150 117,14 \$	Parc de la Fabrique – 16-3012 – Travaux
04-13493	7 149,29 \$	TPS à recevoir – Ristourne
04-13593	7 131,42 \$	TVQ à recevoir – Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 25 mai 2017.

Adoptée

CE-2017-479*

RÈGLEMENT NUMÉRO 796-1-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 796-2016 DANS LE BUT D'AUGMENTER LA DÉPENSE ET L'EMPRUNT DE 4 204 000 \$ POUR PAYER LES HONORAIRES PROFESSIONNELS ET LES COÛTS RELIÉS À LA RÉALISATION DES TRAVAUX DE MODERNISATION DE L'USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE DU SECTEUR DE HULL, DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE TRANSFERT DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ)

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le Règlement numéro 796-1-2017 modifiant le Règlement numéro 796-2016 dans le but d'augmenter la dépense et l'emprunt de 4 204 000 \$ pour payer les honoraires professionnels et les coûts reliés à la réalisation des travaux de modernisation de l'usine de production d'eau potable du secteur de Hull, dans le cadre du programme de transfert de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ).

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2017-480*

SUBVENTION À 3R QUÉBEC POUR UN PROJET-PILOTE D'ACCOMPAGNEMENT DES ORGANISMES D'ENTRAIDE À UNE MEILLEURE GESTION DE LEURS MATIÈRES RÉSIDUELLES

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau s'est dotée d'un Plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020 dont le volet Réduction et réemploi a pour objectif d'offrir un soutien financier, logistique et publicitaire municipal aux initiatives de réemploi, de mise en commun (partage) et de troc sur le territoire;

CONSIDÉRANT QU'afin de soutenir les organismes communautaires d'entraide, la Ville accorde depuis plusieurs années, par le biais de son règlement de tarification, des tarifs préférentiels aux organismes à but non lucratif de Gatineau œuvrant dans la récupération ou la valorisation des matières résiduelles au Centre de transbordement des déchets;

CONSIDÉRANT QUE l'Action 7 du Plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020 en 2017 vise à faciliter le réemploi des matières résiduelles provenant des activités d'entraide et non l'élimination de ces matières, en :

- réglementant des boîtes de dons et d'entraide;
- offrant aux organismes locaux un soutien informationnel, financier et logistique pour promouvoir le réemploi, la revente, la réparation ou le recyclage d'articles et de vêtements usagés;
- augmentant la notoriété des acteurs du réemploi afin que ces organismes puissent faire connaître leurs services sur le territoire, entre autres, à réglementer les boîtes de dons;

CONSIDÉRANT QUE les chargements de déchets qui sont apportés au centre de transbordement par ces organismes en vue de leur enfouissement ont un potentiel de valorisation et même de recyclage ou pourrait bénéficier d'une seconde vie;

CONSIDÉRANT QUE la Ville ne possède pas les données relatives aux boîtes de dons sur le territoire en vue d'une éventuelle réglementation;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme 3R Québec inc. possède l'expertise et les ressources humaines et matérielles pour dresser un portrait et accompagner les organismes dans une meilleure gestion de leurs matières résiduelles provenant des activités de réemploi :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'autoriser la directrice de l'environnement à signer le protocole d'entente entre la Ville de Gatineau et l'organisme 3R Québec inc. afin que puisse démarrer le projet-pilote d'accompagnement des organismes d'entraide à une meilleure gestion de leurs matières résiduelle;
- d'autoriser le trésorier à verser la subvention selon les modalités décrites au protocole d'entente sur présentation de pièces justificatives préparées par le Service de l'environnement.

L'organisme devra dégager la Ville de toutes responsabilités pour dommage à autrui pouvant résulter de ses activités et s'engager à détenir une police d'assurance civile pour un montant minimal de 2 000 000 \$ qui identifie la Ville comme assurée additionnelle, s'il y a lieu, et fournir au comité directeur un certificat d'assurance confirmant la souscription de l'assurance exigée.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-45545-972	25 000 \$	Plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020 – Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 25 mai 2017.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2017-481*

PROTOCOLE D'ENTENTE - GROUPE SCOUTS SAINT-PAUL D'AYLMER - PRÊT DE LOCAUX MUNICIPAUX - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - JOSÉE LACASSE

CONSIDÉRANT QUE le Groupe scouts Saint-Paul d'Aylmer est un organisme à but non lucratif ayant pour mission le développement du scoutisme auprès de la jeunesse du secteur d'Aylmer;

CONSIDÉRANT QUE le Groupe scouts Saint-Paul d'Aylmer est reconnu comme Grand partenaire de la Ville de Gatineau via le Cadre de soutien du Service des loisirs, des sports et du développement des communautés;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme occupe les locaux 2013, 2024 et 2026, situés dans l'immeuble portant le nom d'aréna Paul-et-Isabelle-Duchesnay, depuis la construction de celle-ci en 1995 sans bail officiel;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire clarifier les responsabilités de chacune des parties dans l'offre de services;

CONSIDÉRANT QUE le centre de services d'Aylmer a été consulté et est favorable à l'occupation des locaux :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'entériner le protocole d'entente de prêt d'un immeuble (bail) et ses annexes avec le Groupe scouts Saint-Paul d'Aylmer;

- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant-greffier à signer le protocole d'entente de prêt d'un immeuble municipal et ses annexes en vigueur pour une durée de 36 mois (2017-2019), permettant au Groupe scouts Saint-Paul d'Aylmer d'occuper gratuitement les locaux numéros 2013, 2024 et 2026 dans l'immeuble portant le nom d'aréna Paul-et-Isabelle-Duchesnay, situé au 92, rue du Patrimoine, Gatineau, Québec, J9H 3P4, pour la période du 1^{er} janvier 2017 jusqu'au 31 décembre 2019.

La valeur annuelle en services que le Groupe scouts Saint-Paul d'Aylmer recevra est évaluée à 4 650 \$.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2017-482

SOUSSION 2017 SP 122 - SERVICE DE TRANSPORT POUR LES CAMPS DE JOUR DE L'ÉTÉ 2017 - SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Autobus Campeau inc., 556, boulevard Saint-René Est, Gatineau, Québec, J8P 8A9, pour le service de transport pour les camps de jour de l'été 2017, pour les quatre secteurs (Aylmer, Hull, Gatineau et Buckingham/Masson-Angers), pour un montant total approximatif de 115 375,11 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 25 avril 2017, et ce, comme étant les plus basses soumissions reçues et conformes par secteur.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-71141-515-09027	105 352,85 \$	Camps de jour – Location – Machinerie, véhicules
04-13493	5 017,40 \$	TPS à recevoir – Ristourne
04-13593	5 004,86 \$	TVQ à recevoir – Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 25 mai 2017.

Adoptée

CE-2017-483

FÊTE DE QUARTIER - FERMETURE DE LA RUE NOTRE-DAME - COMITÉ DE VIE DE QUARTIER DU VIEUX-GATINEAU - 3 JUIN 2017

CONSIDÉRANT QUE le Comité de vie de quartier du Vieux-Gatineau organise depuis plusieurs années une fête de quartier qui attire plus de 1 200 résidents du quartier;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de vie de quartier du Vieux-Gatineau demande la fermeture de la rue Notre-Dame durant quelques heures afin de rassembler les résidents dans une ambiance festive et sécuritaire en plein cœur de leur quartier qui favoriserait le sentiment d'appartenance et l'esprit communautaire;

CONSIDÉRANT QUE les résidents et les commerçants seront avisés de la tenue de l'événement par un avis écrit;

CONSIDÉRANT QUE le Service de police, le Service des infrastructures ainsi que le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés recommandent la fermeture des rues suivantes, de 8 h à 16 h, le 3 juin 2017, pour la Fête de quartier du Vieux-Gatineau :

- Rue Notre-Dame, entre les rues Édouard-Éllis et Harold;
- Intersection Léo-Smith;
- Intersection Napoléon-Groulx;

CONSIDÉRANT QU'une fermeture de rue permettrait de disposer de l'espace nécessaire pour la tenue des activités tout en rendant le site sécuritaire pour les participants et n'occasionnera pas de détours majeurs pour les automobilistes :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la fermeture de la rue Notre-Dame de 8 h à 16 h, le 3 juin 2017, et la réorientation temporaire des voitures dans le cadre de l'événement de la Fête de quartier organisée par le Comité de vie de quartier du Vieux-Gatineau, et ce, selon les conditions suivantes :

- Installer et retirer toute la signalisation requise, le tout comme illustré au plan numéro M-2017-025-001, lequel fait partie intégrante de la présente;
- Assurer un nombre suffisant d'adultes portant une veste de circulation orange pour diriger et contrôler le périmètre de l'événement;
- Assurer un accès pour les véhicules d'urgence en tout temps durant l'événement;
- Ramasser les ordures engendrées par cet événement et nettoyer les lieux après l'événement;
- Assumer les frais des dommages causés à la propriété de la Ville de Gatineau;
- Dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et s'engager à détenir une police d'assurance responsabilité civile pour un montant minimum de 3 000 000 \$ qui identifie la Ville de Gatineau comme assurée additionnelle et à fournir au Service des loisirs, des sports et du développement des communautés au centre de services de Gatineau, avant la tenue de l'événement, un certificat d'assurance confirmant la souscription de l'assurance exigée.

Adoptée

CE-2017-484

RENOUVELLEMENTS - SOUMISSION 2016 SP 119 - SERVICE EN SCÉNOGRAPHIE DES LIEUX DE DIFFUSION - SOUMISSION 2013 SP 320 - FOURNITURE ET IMPLANTATION D'UN LOGICIEL DE PLANIFICATION DES ACTIFS IMMOBILIERS - SOUMISSION 2014 SI 287 - SERVICES PROFESSIONNELS - CONSULTATION EN COMMUNICATION - ACTIVATIONS DES TERRAINS ET EXPÉRIENCES ÉVÉNEMENTIELLES - DIVERS SERVICES

CONSIDÉRANT QUE les firmes suivantes se sont vu adjuger un contrat :

Numéros de CE lors de l'adjudication	Numéro de CE lors de l'exercice de l'année optionnelle	Descriptions	Montants année optionnelle taxes incluses	Périodes visées	Autre option de renouvellement
CE-2016-435	---	Soumission 2016 SP 119 - Service en scénographie des lieux de diffusion de la Ville de Gatineau	176 558,48 \$	2017-06-01 au 2019-05-31	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
CE-2014-178	---	Soumission 2013 SP 320 - Fourniture et implantation d'un logiciel de planification des actifs immobiliers	38 079 \$	2017-05-12 au 2018-05-11	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
CE-2015-598	---	Soumission 2014 SI 287 - Services professionnels - Consultation en communication - Activations des terrains et des expériences événementielles	45 081,70 \$	2017-07-09 au 2018-07-08	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non

CONSIDÉRANT QUE les prix par les firmes précitées sont valides et que des années optionnelles sont prévues aux contrats;

CONSIDÉRANT QUE les services désirent se prévaloir de la période optionnelle prévue aux contrats :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la direction du Service des arts, de la culture et des lettres, du Service des infrastructures et du Service des loisirs, des sports et du développement des communautés à se prévaloir de la période optionnelle prévue aux divers contrats, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et les soumissions déposées des divers dossiers cités ci-haut.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés.

Un certificat du trésorier a été émis le 25 mai 2017.

Adoptée

CE-2017-485

MODIFICATION DE LA RÉGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT DANS LE CADRE DU FESTIVAL L'OUTAOUAIS EN FÊTE - 22 AU 25 JUIN 2017

CONSIDÉRANT QUE des activités se dérouleront au parc des Cèdres dans le cadre du festival L'Outaouais en fête;

CONSIDÉRANT QUE la modification à la réglementation du stationnement est nécessaire afin d'assurer la sécurité des participants;

CONSIDÉRANT QUE la largeur de certaines rues et avenues dans le secteur du parc des Cèdres est inférieure à la moyenne;

CONSIDÉRANT QUE le Service de police assure le contrôle de la circulation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la modification temporaire à la réglementation du stationnement sur différentes rues situées près du parc des Cèdres dans le cadre du festival L'Outaouais en fête pour la période du 22 au 25 juin 2017, à savoir :

Stationnement interdit en tout temps des deux côtés des rues suivantes :

- La rue Raoul-Roy, entre les rues Brook et Arthur-Croteau;
- Les rues Derwin, Brook et Helenore, entre les rues Front et Raoul-Roy;
- La rue Xavier, entre les rues McDougall et Arthur-Croteau;
- La rue Xavier, entre son extrémité nord et la rue Arthur-Croteau;
- La rue McDougall (sauf les stationnements en perpendiculaire côté sud);
- La rue Metcalfe, entre les rues Harvey et Derwin;
- La rue Harvey, entre les rues Metclafe et John;
- La rue John, entre les rues Cathcart et Harvey;

Stationnement interdit en tout temps sur un seul côté des rues suivantes :

- La rue Metcalfe, entre la rue Derwin et son extrémité nord, côté pair;
- La rue Raoul-Roy, entre son extrémité sud et la rue Brook, côté pair;
- La rue John, entre la rue Harvey et son extrémité nord, côté pair;
- La rue Harvey, entre les rues Front et John, côté impair;
- La rue Cathcart, entre les rues Front et John, côté impair;
- La rue Raoul-Roy, entre les rues Arthur-Croteau et Xavier (intersection ouest), côté impair;
- La rue Oscar-Guertin, côté pair;
- La rue Prince-de-Galles, côté impair;
- La rue Xavier, entre la rue Arthur-Croteau et son extrémité nord, côté impair;
- La rue Roméo-Gendron, entre le chemin Eardley et la rue Front, côté impair;
- La rue du Couvent, entre les rues Dalhousie et Front, côté impair;
- La rue Front, entre la rue Principale et l'entrée du 2, rue Front;
- La rue Arthur-Croteau, entre les rues Raoul-Roy et Xavier, côté impair;
- La rue Beaulac, entre les rues Xavier et Lattion, côté impair;
- La rue Patrimoine, entre la rue Franck-Robinson et Wychwood, côté impair.

La Division de la voirie du Service des travaux publics est autorisée à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise selon les directives de la Section de la circulation et de la sécurité routière de la Division de la planification et des services techniques du Service des infrastructures.

Le tout selon le plan numéro G05-031-01 et aux conditions suivantes :

- Respecter les normes de la signalisation routière du Québec et de la Ville de Gatineau concernant les fermetures de rues;
- Assurer une voie d'urgence en tout temps durant l'événement;
- L'organisme s'engage à fournir à la Division des fêtes et festivals du Service des arts, de la culture et des lettres, deux semaines avant la tenue de l'événement, un certificat d'assurance responsabilité civile générale au montant de 3 000 000 \$ et s'engage également à dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et désigner la Ville de Gatineau comme assurée additionnelle sur leur police d'assurance responsabilité civile.

Adoptée

CE-2017-486

SOUSSION 2017 SI 110 - FOURNITURE DE MICROS-CASQUES ET D'ACCESSOIRES POUR LE THÉÂTRE DE L'ÎLE - SERVICE DES ARTS, DE LA CULTURE ET DES LETTRES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Les productions Rebelles, 188, rue Bourgeau Sud, Gatineau, Québec, J9H 5M1, pour la fourniture de micros-casques et d'accessoires pour le Théâtre de l'Île, pour un montant total approximatif de 35 992,15 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 11 avril 2017, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-72132-692-09029	31 772,71 \$	Théâtre de l'Île – Équipements non capitalisables
04-13493	1 565,22 \$	TPS à recevoir – Ristourne
04-13593	2 654,22 \$	TVQ à recevoir – Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 25 mai 2017.

Adoptée

CE-2017-487

SOUSSION 2017 SI 096 - LOCATION ET INSTALLATION DE TENTES POUR DIFFÉRENTS ÉVÉNEMENTS - SERVICE DES ARTS, DE LA CULTURE ET DES LETTRES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Labelle Tents inc., 1468, chemin St-Albert, St-Albert, Ontario, K0A 3C0, pour la location et l'installation de tentes pour différents événements pour une période de deux ans pour un montant approximatif de 28 582,78 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 23 mars 2017, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-71531-519-09030	13 049,94 \$	Un été show – Autres locations
04-13493	621,50 \$	TPS à recevoir – Ristourne
04-13593	619,95 \$	TVQ à recevoir – Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 25 mai 2017.

Adoptée

CE-2017-488

MODIFICATION TEMPORAIRE À LA RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION DANS LE CADRE DU TRIATHLON DE GATINEAU 2017 - 8 JUILLET 2017 - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - DENISE LAFERRIÈRE

CONSIDÉRANT QUE le Club Espoir Triathlon Gatineau est un partenaire de la Ville de Gatineau et est mandaté pour offrir des activités de triathlon à la population de l'ensemble du territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau souhaite soutenir l'organisme dans la réalisation de l'événement Triathlon de Gatineau 2017;

CONSIDÉRANT QUE la fermeture du boulevard Fournier à la circulation automobile est nécessaire afin de réaliser l'activité en toute sécurité;

CONSIDÉRANT QUE le Service de police assure le contrôle de la circulation pour toute la durée de l'événement :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise :

- la fermeture complète de la circulation automobile sur le boulevard Fournier, entre les rues Joanisse et Jacques-Cartier;
- la réorientation temporaire de la circulation automobile;
- les modifications à effectuer aux feux de circulation sur le boulevard Fournier;
- le Service des travaux publics à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures.

Le tout selon le plan de signalisation numéro G-16-040-01 et aux conditions suivantes, que le club :

- s'engage à respecter les normes de la signalisation routière du Québec et de la Ville de Gatineau concernant les fermetures de rues;
- s'assure qu'une voie d'urgence soit en place en tout temps durant l'événement;
- conclut une entente signée avec le Service de police afin d'assurer la sécurité du public et le contrôle de la circulation;
- fournisse au Service des loisirs, des sports et du développement des communautés, au plus tard deux semaines avant la tenue de l'événement, une preuve d'assurance responsabilité civile générale au montant de 3 000 000 \$ en faveur de la Ville de Gatineau afin de couvrir toute responsabilité pour dommage à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement.

Adoptée

CE-2017-489

TENUE D'UN MARCHÉ PUBLIC AU PARC COMMÉMORATIF - DIMANCHES - 4 JUIN AU 8 OCTOBRE 2017 - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - JOSÉE LACASSE

CONSIDÉRANT QUE l'Association des professionnels, industriels et commerçants d'Aylmer désire implanter un marché public dans le secteur d'Aylmer;

CONSIDÉRANT QUE l'Association des professionnels, industriels et commerçants d'Aylmer désire tenir cette quatrième édition du Marché Vieux-Aylmer tous les dimanches du 4 juin au 8 octobre 2017 de 10 h à 15 h;

CONSIDÉRANT QUE la direction du centre de services d'Aylmer souhaite rendre disponible le parc Commémoratif donnant sur la rue Principale;

CONSIDÉRANT QUE la rue Principale s'inscrit dans un concept commercial d'ambiance communautaire;

CONSIDÉRANT QUE l'Association des professionnels, industriels et commerçants d'Aylmer a pour mission de soutenir, de promouvoir et de représenter les intérêts des entreprises des professionnels, industriels et des commerçants d'Aylmer;

CONSIDÉRANT QUE l'Association des professionnels, industriels et commerçants d'Aylmer vise à inciter la population à faire affaires localement et à valoriser la communauté du secteur d'Aylmer auprès de la population et des entreprises ailleurs dans la région;

CONSIDÉRANT QUE l'Association des professionnels, industriels et commerçants d'Aylmer se veut le principal interlocuteur de la Ville dans le développement commercial du secteur d'Aylmer;

CONSIDÉRANT QUE le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés a consulté d'autres services municipaux et qu'aucun de ces services s'est opposé à la tenue de ce marché public dans le secteur d'Aylmer;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation du Marché Vieux-Aylmer est en lien avec les sous-objectifs :

- Accroître l'animation et l'achalandage de la rue Principale identifiés dans l'entente 2012-2017;
- Valorisation commerciale signée par la Ville et l'Association des professionnels, industriels et commerçants d'Aylmer;

CONSIDÉRANT QUE la contribution de la Ville se fait sous forme d'une contribution de services d'une valeur de 5 345 \$ excluant les taxes, qui est composé par l'exemption du coût de location du parc à 281,32 \$ excluant les taxes, par semaine, et ce, pendant 19 semaines :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- entérine le protocole d'entente entre l'Association des professionnels, industriels et commerçants d'Aylmer et la Ville de Gatineau pour la tenue d'un marché public sur une période de 19 semaines, débutant le 4 juin et se terminant le 8 octobre 2017, selon les modalités établies au protocole d'entente;
- autorise le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant-greffier à signer tout document pour donner suite à la présente.

La valeur en services pour l'Association des professionnels, industriels et commerçants d'Aylmer est de 5 345 \$ excluant les taxes.

Adoptée

DÉPÔT DE DOCUMENT

1. Dépôt de la liste des subventions du budget discrétionnaire des membres du conseil selon la délégation de pouvoir du comité exécutif – Période du mois d'avril 2017

CE-2017-490

FIN D'EMPLOI ADMINISTRATIVE - EMPLOYÉS AQUATIQUES

CONSIDÉRANT la signature de la convention collective des salariés aquatiques le 16 juin 2015;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 14.03 à l'effet qu'un salarié occasionnel saisonnier doit fournir une offre de disponibilité à chaque année et qu'à défaut de fournir des disponibilités suivant cette période, l'employeur met fin au lien d'emploi;

CONSIDÉRANT qu'en application de cet article, il y a lieu de mettre fin administrativement au lien d'emploi des salariés aquatiques :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité entérine la fin d'emploi administrative des salariés aquatiques dont les numéros d'employés sont les suivants : 109064, 109657, 110149, 111233, 111626 et 113219.

Adoptée

CE-2017-491

FIN D'EMPLOI ADMINISTRATIVE - EMPLOYÉS AQUATIQUES

CONSIDÉRANT la signature de la convention collective des salariés aquatiques le 16 juin 2015;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 14.02 à l'effet qu'un salarié peut se déclarer non disponible pour une période maximale de deux sessions consécutives, incluant la période estivale et qu'à défaut de fournir des disponibilités suivant cette période, l'employeur met fin au lien d'emploi;

CONSIDÉRANT qu'en application de cet article, il y a lieu de mettre fin administrativement au lien d'emploi des salariés aquatiques :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité entérine la fin d'emploi administrative des salariés aquatiques dont les numéros d'employés sont les suivants : 108168, 108754, 109359, 109443, 111334 et 114161.

Adoptée

CE-2017-492

AFFECTATION TEMPORAIRE DE MADAME KATERI ROUTHIER-POTVIN À TITRE DE CONSEILLÈRE EN RESSOURCES HUMAINES, RELATIONS DE TRAVAIL - SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 726-1-2014 concernant la délégation du pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau à certains fonctionnaires, les dépenses en salaire associées à un surcroît de travail de plus de 25 000 \$ doivent être soumises au comité exécutif;

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler une affectation temporaire à titre de conseiller en ressources humaines, Relations de travail au Service des ressources humaines pour la période du 5 juin 2017 au 4 juin 2018;

CONSIDÉRANT QUE la dépense accordée à cette affectation temporaire dépassera la somme de 25 000 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'affectation temporaire de madame Kateri Routhier-Potvin à titre de conseillère en ressources humaines, Relations de travail au Service des ressources humaines pour la période du 5 juin 2017 au 4 juin 2018.

Le salaire de madame Kateri Routhier-Potvin sera celui de la classe 3, échelon 1 de l'échelle salariale des cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-16100-135 – Ressources humaines – Temporaires – Non syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 26 mai 2017.

Adoptée

DÉPÔT DE DOCUMENT

2. Autorisation de dépenser en cas de force majeure en vertu de l'article 573.2 de la Loi sur les cités et villes et de l'article 6.2 de l'annexe B de la Charte de la Ville de Gatineau par monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin

GILLES CARPENTIER
Conseiller et vice-président
Comité exécutif

M^c Camille Doucet-Côté
Assistante-greffière
Comité exécutif